

**OBJET : Lancement d'un projet de nouvelle révision de la convention et des statuts**

Face aux évolutions du cadre réglementaire européen régissant les Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT), considérant qu'il apparaissait nécessaire de reprendre de façon plus approfondie le travail de révision de la convention et des statuts de l'établissement, considérant que le travail de restructuration engagé en 2016-2017 paraît stabilisé, la présente délibération vise à autoriser le Président à lancer un nouveau projet de révision de la convention et des statuts qui régissent le fonctionnement de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée.

Dans la mesure où il s'agit d'un travail collectif entre les membres tant technique que politique nécessitant de recourir à de multiples compétences, il est proposé de conduire ce travail en mode projet composé des instances suivantes et du calendrier proposé ci-après permettant d'en garantir un résultat exhaustif :

**1 Les instances de travail sur le projet de révision et leur composition :**

- **Pilotage du projet** : Guillaume Benhaiem, RAF (EPM)
- **Comité de suivi : 5 membres**
  - o Guillaume Benhaiem, RAF (EPM)
  - o Rafael Gimenez Capdevila, Responsable de la coopération transfrontalière (Présidence catalane de l'EPM, Generalitat)
  - o Romina Calvet Sabate, technicienne assistante EPM et affaires européennes, (Présidence catalane de l'EPM, Generalitat)
- 2 agents des services juridiques de la Présidence de l'EPM (Présidence catalane de l'EPM, Generalitat)
- **Comité technique : 9 membres**
  - o EPM : 2 (direction)
  - o Présidence catalane EPM : 2
  - o Services juridiques Présidence catalane : 1
  - o Iles Baléares : 1
  - o Services juridiques Iles Baléares : 1
  - o Région Occitanie : 1
  - o Service juridiques Région Occitanie : 1
- **Comité de pilotage** : Assemblée générale EPM (via cabinets) **15 membres**
  - o Monsieur le Président de l'EPM
  - o Délégué suppléant Présidence catalane : 2
  - o Direction services Présidence : 3
  - o Cabinet : 1
  - o Madame la Présidente de la communauté autonome des Iles Baléares
  - o Délégué suppléant Iles Baléares : 1
  - o Direction services Iles Baléares : 1
  - o Cabinet : 1
  - o Madame la Présidente de la Région Occitanie
  - o Délégué suppléant Région Occitanie : 1
  - o Direction services Région Occitanie : 1
  - o Cabinet : 1

## 2 Les étapes du projet :

- Lancement du projet :
  - o Délibération de l'assemblée autorisant le projet de révision
- Présentation de l'équipe projet, des étapes de travail, et du planning de la procédure :
  - o L'objectif
  - o Les instances
  - o Les étapes
  - o Le planning
- Diagnostic partagé des modifications et évolutions :
  - o Le cadre réglementaire
  - o Les observations et recommandations des Etats
  - o Benchmark des GECT de droit français
  - o Recensement des articles à modifier et des points à ajouter ou à retirer
- Analyse des enjeux, risques et opportunités :
  - o Identification des enjeux, risques et opportunités par articles modifiés par nature d'enjeu (technique, juridique, financier, politique)
- Rédaction de la convention et des statuts modifiés :
  - o Rédaction n° 1 pour avis, amendements, et pré-arbitrages
  - o Rédaction n° 2 pour validation des directions et arbitrages
- Lancement de la procédure de révision

## 3 Le planning de la procédure :

- Juin : autorisation de l'assemblée de lancement du projet
- Juillet : **comité de suivi** préparatoire à la réunion technique de lancement
- Juillet : **comité technique** de présentation du projet
- Août : **Comité de suivi**, travail sur le diagnostic des observations espagnoles et françaises et autres points d'amélioration des documents
- Août : **comité technique** pour un diagnostic partagé
- Septembre : **comité de suivi** d'analyse des enjeux, risques, et opportunités pour envoi préparatoire au comité technique (cela évite de faire x rédactions modifiées)
- Septembre : **comité technique** d'analyse des enjeux, risques, et opportunités relatives aux modifications identifiées dans le diagnostic (premier retour avis cabinets prérequis)
- Septembre : **Comité de suivi** finalisation de la rédaction technique
- Septembre : **Comité technique** présentation et examen de la rédaction technique
- Octobre : retour avis cabinets pour feu vert comité de pilotage
- Octobre : **Comité de pilotage** pour lancement de la procédure :

- 1 **Oct. 18** Délibération de l'assemblée de l'EPM d'ouverture d'une procédure de révision de la convention et des statuts;
- 2 **Oct. 18** Transmission de cette délibération au contrôle de légalité et publication ;
- 3 **Oct. 18** Notification de cette délibération aux membres de l'EPM ;
- 4 **M+ 1 à 3 mois** Adoption de cette révision par les membres de l'EPM en leur sein ;
- 5 Notification de cette approbation par les membres de l'EPM à leur Etat (article 4 R UE 1302/2013) accompagné des projets d'actes révisés ;
- 6 Copie de cette notification adressée à l'EPM ;
- 7 **M+ 1 à 3 mois** Notification croisée de l'EPM aux autorités compétentes des Etats membres si unanimité de ses membres sur la procédure de révision (article 4 R UE 1302/2013 paragraphe 6, article 8 et 9)

- 8 **Juin 2019** Approbation formelle de l'Etat français en l'absence d'objections de l'Etat espagnol dans un délai de six mois à compter de la notification par l'EPM.
- 9 Enregistrement et publication de la convention et des statuts selon le Droit français (article 5.1 R UE 1302/2013)
- 10 Information de cet enregistrement et de cette publication des Etats membres et du Comité des régions par les membres de l'EPM (article 5.1 R UE 1302/2013)
- 11 **J+10** contrôle par l'EPM de l'envoi effectif au Comité des régions d'une demande (annexe R UE 1302/2013) à l'Office des publications de l'Union européenne
- 12 **Publication de l'avis au Journal officiel de l'Union européenne annonçant la modification de la convention et des statuts.**



Euroregión Pirineos Mediterránea  
Euroregion Pyrenées-Méditerranée  
Euroregion Pirineos Mediterráneo

Eurorégion Groupement Européen de Coopération Territoriale Pyrénées-Méditerranée



DELIBERATION N°18\_06\_09

Assemblée Générale du 14 juin 2018

**OBJET : Lancement d'un projet de nouvelle révision de la convention et des statuts**

**Vu** le Règlement Européen n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale,

**Vu** le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) en ce qui concerne la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupement de ce type,

**Vu** la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés,

**Vu** l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

**Vu** la demande conjointe de deux membres de réunir une assemblée générale en application des articles 9.3 des statuts et 9 alinéa 1 du règlement intérieur de l'assemblée,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

**DECIDE :**

**Article unique :**

L'assemblée donne mission au Président de lancer le projet de révision de la convention et des statuts qui régissent le fonctionnement de l'Eurégion GECT Pyrénées-Méditerranée.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.*

Le Président en exercice

Joaquim Torra  
35 Boulevard Saint-Assisele  
66011 PENNIGNAN CEDEX  
CS 323032  
SIRET 130 007 511 00038

*Pour le Président  
et par délégation  
le Directeur général  
André Sala i Durall*

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :**

**Et publication ou notification le :**

**Copie pour exécution :** Paierie Régionale Occitanie

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7